



PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE Crise COVID 19 Période de déconfinement du 11 mai au 02 juin 2020

(Version mise à jour au 11.05.20)

1. Le standard de l'AGSGV63 renvoi sur un numéro (06.46.72.29.95) accessible 7j/7 aux heures de bureau. Ce principe est maintenu même si les salariés présents au bureau pourront répondre aux appels en direct.
2. Le directeur de l'AGSGV63 est joignable 7j/7. Son numéro de portable est inscrit sur la liste des permanences de la Préfecture.
3. Le président et le directeur de l'AGSGV63 restent en lien constant et assurent l'ensemble des missions de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.
4. La Maison de l'Habitat étant réouverte à compter du 11 mai, les bureaux de l'AGSGV63 pourront accueillir du public uniquement sur rendez-vous et dans le respect des consignes appliquées dans le bâtiment de la Maison de l'Habitat.
5. Les professionnels de l'AGSGV63 exerceront leur activité en alternant des jours de télétravail, des jours de présence au bureau et des jours d'intervention extérieures :
 - a) Présentiel au bureau dans la limite de 2 salariés sur 6 par jour, soit au maximum 1 à 2 journées par semaine.

Ce temps peut être organisé sur des ½ journées pour faciliter l'accès au bureau au plus grand nombre et sur des horaires de travail à adapter en conséquence.

Un tableau de présence sera établi dans ce sens chaque fin de semaine pour la semaine suivante. La présence au bureau est soumise au respect des consignes appliquées dans l'ensemble du bâtiment de la Maison de l'Habitat.

b) Poursuite du télétravail depuis le domicile. Chacun peut être joint sur son téléphone portable professionnel ou par mail.

L'association engage dès le 11 mai les démarches nécessaires pour le développement des moyens nécessaires à la pratique du télétravail et notamment un accès sécurisé au serveur informatique.

c) L'organisation du travail pourra être adaptée en fonction des contraintes professionnelles et selon celles, personnelles, des salariés (garde d'enfants, souhait de ne pas reprendre le travail sur site pour des raisons sanitaires, poses de congés...).

6. Pendant cette première période de confinement l'activité des bénévoles demeure suspendue, exceptée pour des contributions ponctuelles par échanges mails ou téléphoniques. Aucune intervention externe ne peut être envisagée.

7. Les interventions externes se poursuivent dans le respect des règles barrières pour les situations évaluées comme pertinentes et nécessaires.

8. Les réunions internes ou avec des personnes extérieures se déroulent en format visioconférence ou en conférence téléphonique. Le groupe AGSGV63 créé sur la plateforme d'IdéalCO est à disposition jusqu'au 31 mai.

Une solution sera envisagée pour la suite afin de maintenir ce mode de communication en visioconférence.

Devant l'obligation d'une participation à une réunion en présentiel, les conditions du respect des gestes barrière doivent être garanties par l'organisateur. A défaut, les salariés pourront refuser d'y participer.

9. La réunion d'équipe mensuelle reprendra en visioconférence pour permettre l'échange entre les salariés et les bénévoles. Un ordre du jour sera communiqué à l'avance comme à l'habitude.
10. Les contacts sont maintenus avec toutes les collectivités et partenaires institutionnels et associatifs par mail, téléphone et visio-conférence le cas échéant.
11. Les contacts sont maintenus avec les personnes accompagnées. Les contacts téléphoniques restent à privilégier. Il est indispensable de sensibiliser les personnes au respect des mesures gouvernementales de protection à éviter les contacts en dehors de l'application des gestes barrières.
12. Les professionnels de l'AGSGV63 continuent de relayer les informations nationales en direction des populations gens du voyage. Ils organisent la communication et l'échange d'information à destination des collectivités, des partenaires et des voyageurs avec publication sur le site internet et/ou la page Facebook de l'association.
13. Ce plan de continuité d'activité sera réactualisé au fur et à mesure des nouvelles directives gouvernementales de sortie du déconfinement. Il reste en vigueur jusqu'au 02 juin 2020.